

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	02/09/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf septembre, à 19h00
Conseillers en exercice	11	Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Présents	7	
Absents	4	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER,
Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET,

Excusé : Ludovic ROUABLÉ (pouvoir à Nicole Royer), Séverine GRANDEMANGE

Absents : Valérie DION, Kévin ROSIER.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 17-2025 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE DE LA GARE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 15-2024 an date du 25 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé les travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public, de dissimulation des réseaux électriques et de dissimulation des réseaux de télécommunication dans la rue de la Gare (n° 4 au 22 – SIE 1906-2019) et a décidé de transférer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du génie civil de dissimulation des réseaux de télécommunication au SIEIL pendant la durée des travaux.

Cette décision précisait que les montants votés correspondaient aux estimations de l'avant-projet, et que les montants pouvaient varier en fonction du cout réel des travaux. Au global, une dépense totale pour la commune d'un montant de 165 253,07 euros a été budgétisée.

Le SIEIL a communiqué les montants rectifiés et il convient de se prononcer.

La part communale s'élève à 57 419,62 euros HT pour la dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique

La part communale s'élève à 18 531,01 euros HT pour l'effacement des réseaux d'éclairage public HT.

La part communale s'élève à 97 698,31 euros HT pour la dissimulation des réseaux de télécommunication. Pour des raisons de simplification de la coordination des travaux, la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du génie civil de dissimulation des réseaux de télécommunication a été confiée au SIEIL pour la durée des travaux.

Au global, il conviendrait d'inscrire une dépense totale pour la commune d'un montant de 173 648,94 euros.

AGEDI

Dépôt Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 11/09/2025

037-213700826-20250909-DCM_17_2025-DE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** les travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public, de dissimulation des réseaux électriques et de dissimulation des réseaux de télécommunication dans la rue de la Gare.
- **DÉCIDE** de transférer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du génie civil de dissimulation des réseaux de télécommunication au SIEIL pendant la durée des travaux.
- **S'ENGAGE** à payer la part communale des travaux au coût réel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette décision.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE



The image shows a handwritten signature of 'François GRANDEMANGE' in black ink, with a large, stylized, sweeping flourish. Below the signature is a circular official seal. The seal is inscribed with 'Mairie de CHINON' at the top and 'Indre-et-Loire' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle, a river, and a sunburst.

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/09/2025
037-213700826-20250909-DCM_17_2025-DE